

PV réunion du conseil municipal du 11 juin 2026

Présents :

Chabrier Jean-Philippe, Camponovo Yves, Arioli Martine, Darsin Fanny, Andrey Sandra, Goy Samuel, Kempf Sylvia, Fleury Léonie, Vermot-Desroches Christian, Blanchot Philippe, Andrey Stéphane, Muller Odile, Broc Adèle, Bergerot Sébastien, Cannelle Anaïs, Naceur Nour, Pourcelot David.

Absents :

Chauvet Jean a donné procuration à Pourcelot David

Franck Andrey a donné procuration à Jean Philippe Chabrier

Secrétaire de séance : Fanny Darsin

Ordre du jour :

✓ Approbation du PV du dernier CM
2 contre 17 pour

✓ Le Maire demande au conseil municipal l'ajout d'un point à l'ordre du jour : **vote des loyers de l'OFB suite aux travaux.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de louer la maison communale située au 7 clos des Noyers à l'OFB et fixe à 29100€/ an soit 2425€ par mois la location de ce bâtiment qui vient d'être agrandi et rénové.

Les détails administratifs et financiers sont stipulés dans le bail.

Le conseil accepte par 19 voix pour 0 contre cette décision.

Réponse aux questions posées :

- Taxe foncière comprise dans le loyer.
- Espaces verts à la charge de la commune.
- Bail de 9 ans puis tacite reconduction tous les 3 ans
- Loyers réévalués par un indice spécifique
- Paiement par trimestre

✓ Choix de l'architecte pour la maison de santé

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé en avril dernier pour choisir un architecte pour la maison de santé. 23 offres ont pu être ouvertes. 2 sont arrivées hors délai.

2 retenues : Kruzic et Cartailier.

Le tableau montrant les différentes offres et leur notation est projeté et commenté. La partie technique est mieux notée pour Monsieur Kruzik qui est associé à un autre architecte (4 maisons de santé à leur actif). Les corps de métiers mobilisés sont plus proches



géographiquement que pour l'offre Cartailier.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide **par 19 voix pour 0 voix contre** de retenir l'équipe qui a présenté l'offre la mieux classée économiquement, c'est-à-dire l'équipe de Maîtrise d'œuvre de M. Kruzic Michel, arrêté à la somme de 210 203€ H.T.

Le conseil mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir.

Information donnée : une première esquisse en juillet sera proposée

✓ Avenant à la mission MO (maîtrise d'ouvrage) de la maison de santé

Le maire rappelle au conseil municipal qu'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été signée pour la création d'une maison de santé avec le cabinet Ebo Consult.

La mission de base (tranche ferme et optionnelle) était de 39 780€ HT soit 47 736.00€ TTC. Le maire informe le conseil que le montant de la phase de consultation de maîtrise d'œuvre, contrôleur technique et coordonnateur SPS a été réduite et qu'une tranche optionnelle a été ajoutée pour un accompagnement jusqu'à la finalisation de l'APD (appel d'offre)

Le montant total de la mission - avec l'ajout de la tranche optionnelle (APD) - reste inchangé mais le conseil municipal doit signer un avenant avec le cabinet Ebo Consult pour modifier la répartition des tranches optionnelles de la mission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte de signer cet avenant par **19 voix pour, 0 voix contre**

Des questions sont posées concernant :

- La TVA et son remboursement (pas en dessous de 500 euros)
- L'avenant (fait car il y a une modification des besoins quant à l'assistance)

✓ Convention de transfert de voirie du lotissement « Le ruisseau »

Le Maire informe le conseil municipal que le lotissement « le ruisseau » de M. Bonnet a été réceptionné le 11 juin 2025. Il convient cette fois de transférer les équipements communs à la mairie (voirie- espaces communs- réseau d'eau et éclairage public).

Une convention et une délibération doivent être pris pour valider ce transfert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte par 19 voix pour 0 voix contre de signer la convention de transfert des équipements publics de la rue des orchidées dans le domaine public communal.

Echanges :

Le maire a expliqué ce qu'est la DGF : dotation globale de fonctionnement

Elle est calculée en partie en fonction des mètres linéaires de voirie

Quand un lotissement privé dépose un permis en le validant, la commune est obligée de reprendre la voirie en dernier ressort.

Si le transfert à lieu quand tout n'est pas vendu il existe une clause spécifique qui protège la commune en cas de dommages sur la voirie.

✓ Subventions aux associations

Le conseil municipal après en avoir **délibéré vote par 19 voix pour et 0** contre les subventions à verser aux associations de Vercel en 2026 pour leur permettre de financer un équipement ou un projet :

Lyre Vercelloise : 2 500€

SPA : 1 775€
Don du sang 500€
Les Loupiots 120€
FCVV 2 500€
Les archers 1 200€
Badminton 700€
AVSC 2 000€
Hand ball 3 500€
JSP Valdahon 300€
Semons l'espoir 1 800€
Festival de musique des jeunes : 950 euros

Le conseil municipal mandate le maire pour donner suite à ces décisions, pour intervenir. Durant les délibérations : il est expliqué le résultat du festival de musique, le département ayant donné du financement il paraît légitime de verser une subvention également.

Ainsi le département a versé 1000 euros, la DRAC 3000 euros.

Département et DRAC ont versé la moitié de ce que demandait la Lyre.

Il est précisé que si la Communauté de communes verse une subvention alors la commune ne peut pas le faire.

Il est rappelé l'importance et le dynamisme de la Lyre comme partenaire.

Le FCVV n'a pas touché sa subvention l'année dernière faute de justificatif.

✓ Délégations au Maire

Le Maire informe le conseil qu'il souhaite avoir des délégations pour faciliter la bonne marche de l'administration communale :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide par 19 voix pour et 0 contre de charger le maire pour la durée du mandat de :

- La préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 90 000€.
- La conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans. • La passation de contrats d'assurance et également depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats. • La délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- L'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni conditions ni de charges.
- L'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 213-3 du même code (1^{er}alinéa).
- L'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.
- Le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux.



- L'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

✓ Compte rendu des commissions

Forêt :

Pour les travaux d'entretien des devis ont été faits, le représentant de l'ONF est venu expliquer ses missions en commission et viendra au prochain CM faire de même.

Vente de bois : 48 417 euros

Affouage : 24786 euros

Projets : Les parcelles 9/6 vente en juin 2026 et pour parcelle 12 il faut sécuriser la route

Voirie :

Rue des bouleaux : plus de précision au prochain conseil afin de présenter un projet réfléchi (juillet) 2 riverains souhaitent assister à la réunion, il est rappelé que le conseil est ouvert à tous

Rue lanchy : terminée ce jour. Signalétique au sol sera faite dans les 3 semaines pour que l'enrobé soit bien stable

Plateau mis devant boulangerie

Réunion de chantier 15 juin 13h30

Prochain marché nocturne : mise en place de guirlandes guinguettes (100 mètres) et demande de mise en place d'un arrêté municipal pour libérer la place car il y a toujours des véhicules

Syndicat de secrétariat :

Procédure enclenchée concernant la non titularisation de Madame Grandjean à l'accueil. Aura lieu le 23 juin. Une étudiante la remplacera cet été. Madame Grandjean suivra la formation à laquelle elle a pleinement droit.

Communication : projet les échos en juillet

CCAS :

Création de cartes de visite pour signaler les passages quand les administrés ne sont pas là

Octobre rose 16/10/2026 et réunion de préparation le 2 septembre à 20h

Idée de modifier la marche avec des ateliers de prévention tout au long du parcours

Trouver une conférence pour octobre rose et projet de rencontre d'une autrice sur des parcours de vie

Carte avantage jeunes pour les 2008 avec invitation à un brunch en semaine et présenter les structures qui peuvent les accompagner

Alerte canicule à distribuer pour les plus de 80 ans avec un petit document

Projet de rencontre entre vice-présidents de CCAS pour échanger ensemble

Patrimoine :

Gymnase : visite des locaux et présentation de rénovation de la toiture hors étanchéité (l'enveloppe dépendra du reliquat post travaux maisons de santé)

Radar pédagogique :

Vitesse route de la Villedieu sur 6 mois (moyenne 50kms/h)
Vitesse max 102 kms /h entrant, 96 kms/h sortant
Entrant 35205 véhicules
Sortant 32713 véhicules
Visite du patrimoine 26 septembre, proposer en fait plusieurs dates

✓ Vente d'aisances

Régularisation d'aisances avec M. Mme Meillier

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 mars dernier, pour régulariser des aisances avec la famille Meillier ; mais cette décision a été prise avant le bornage et re numérotage des parcelles. **Le conseil décide par 19 voix pour et 0 contre** de modifier comme suit la délibération précitée : Le conseil accepte

- de vendre la parcelle de terrain cadastrée AK 122 de 5 ca à M. Mme Meillier au prix de 20€ le m². - d'acheter la parcelle de terrain cadastrée AK 120 de 13 ca à M. Mme Meillier au prix de 20€ le m².

Régularisation d'aisance rue St Eloi :

Le maire rappelle les délimitations faites rue ST Eloi et informe le conseil qu'il faut régulariser les terrains par une vente d'aisance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide par 19 voix pour et 0 Contre :

De vendre à Habitat 25 la parcelle AC 436 de 50ca au prix de de 20€ le m².

D'acheter à habitat 25 les parcelles AC 301- AC 431 et AC 433 de 78 ca au prix de 20€ le m². De vendre à la SCI EstCOM les parcelles AC 437 et AC 439 de 7ca au prix de 20€ le m².

Régularisation d'aisances route de la Villedieu :

Le maire rappelle les délimitations faites route de la Villedieu et informe le conseil qu'il faut régulariser les terrains par une vente d'aisance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide par 19 voix pour et 0

contre : De vendre à Habitat 25 les parcelles AD 213 et AD 214 de 2a 3ca au prix de de 20€ le m². D'acheter à Habitat 25 la parcelle AC 301- AD 210 de 15 ca au prix de 20€ le m².

✓ Participation des communes extérieures au contrat enfance

Participation de Vercel 95000 euros

Participations communes extérieures (SIVOS) 13845.29 euros

Cout commune de Vercel : 81154.71 euros

2025 : 60878 heures de fréquentation

Le Maire informe le conseil municipal que des enfants des communes extérieures sont inscrits aux activités périscolaires et que le prix de revient de l'heure concernant les activités est de 1.33 € de l'heure. **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour et 0 voix contre** de refacturer 1.33€ de l'heure aux communes dont les enfants participent à ces activités

✓ Nomination correspondant défense

Stéphane Andrey à l'unanimité

✓ Constitution commission de contrôle des listes électorales

Commission de contrôle des listes :

Sandra Andrey

Broc Adèle

Muller Odile

Pourcelot David

Nour Naceur

✓ Questions diverses.

Pas de fermeture officiellement de la classe de maternelle

Achat d'un portable pour le conseil municipal, pour l'instant un devis, comptoir informatique environ 600 euros reconditionné

Terrain derrière chez Olivier Tissot à régulariser. Monsieur Muller refuse les frais inhérents.

Tentative de renouer la discussion afin de trouver une entente

Fin de séance 23h13

Le Maire
Christian VERMOT-DESROCHES

